

Délibération n°CA-2026-24
Désignation des membres de la commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes » et de la commission spécialisée « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours »
Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 23 juin 2026

Présents : 18 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 19

Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" : 19

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Laurent SEGUIN		X	
Mme Edwige EME	X		
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Patricia FASSETNET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		Laurent SEGUIN
Mme Karine GUILLEREY	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jacques DESHAYES	X		
Mme Catherine VUILLEMARD	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
Mme Véronique TISSERAND	X		
M. Hicham NAJI	X		
Mme Pierrette DEMESY	X		
M. Francis ABRY	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		X
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
M. Hervé BÉLIARD		
Mme Véronique GRANDJEAN		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Carole MICHEL		X
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Hervé PULICANI		X
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN		
Mme Corinne BONNARD		
M. Michel RENEVIER		
Mme Christelle CUENOT		
M. Ismaël SOEUR		
Mme Monique BOISSEAUX		
M. François LAURENT		
Mme Marie-Josèphe LORENZI		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
LTN Julien PERRIN	X	
ADC Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT		X
ADC Laurent LAMARCHE		X
Mme Morgane BOULOGNE	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Audrey CLOCHEY	X	
ADJ Vincent GILLE	X	
Mme Corinne FIDON		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Serge JACOB, préfet de la Haute-Saône		X
M. Vincent METURA-POIVRE, directeur de cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité		X
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. Jérôme KOZIURA	X	

Étaient également présents

M. le colonel Djamel FERRAND, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M le colonel Franck BEL Chef d'Etat-Major
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Mme Elyse JUIF, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS adopté par délibération n°CA-2026-18 du 2 juillet 2026.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Le 7 septembre 2021, le principe de formation de deux commissions spécialisées a été acté par les membres du CASDIS, l'une traitant du SSUAP et l'autre du développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours. Ces deux thèmes restent d'actualité autour de sujets précis qu'il conviendrait cependant d'actualiser.

La commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes » a ainsi été formée par délibération n°CA-2021-39.

Celle-ci serait dorénavant chargée de :

- Suivre et analyser de manière régulière l'activité SSUAP,
- Suivre et évaluer la politique départementale de secours et soins d'urgence aux personnes,
- Piloter la mise en œuvre des objectifs du SDACR en matière de SSUAP,
- Décliner localement les évolutions nationales en matière de SSUAP qu'elles soient législatives, réglementaires ou doctrinales (circulaires et instructions ministérielles, avis de la Haute Autorité de Santé, recommandations des sociétés savantes...),
- Suivre les applications départementales des mesures législatives issues de la loi Matras en matière de SSUAP,
- Entretenir les relations avec les partenaires du SDIS dans le domaine du SSUAP,
- Faire toute proposition visant à améliorer la réponse opérationnelle du SDIS en matière du SSUAP en parfaite concordance avec la politique générale départementale en matière de santé,
- Poursuivre le développement de la fonction pharmaceutique et notamment le projet de création d'une PUI.

La commission spécialisée « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours » a, elle, été créée par délibération n°CA-2021-34, celle-ci serait dorénavant chargée de :

- Évaluer la refonte des systèmes d'information du SDIS destinés au traitement des alertes et à la gestion opérationnelle des moyens de secours ainsi que le développement de fonctionnalités visant à améliorer la performance opérationnelle du service et à faciliter les sapeurs-pompiers dans l'exercice de leur engagement, incluant l'échange, le partage et la conservation des données dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité,
- Suivre les recommandations du SDACR en matière de systèmes d'information,
- Proposer au CASDIS les orientations stratégiques et budgétaires en matière de systèmes d'information et d'outils numériques destinés à améliorer le service rendu à la population et à faciliter l'engagement de sapeur-pompier et l'exercice des missions,
- Suivre et évaluer les projets du SDIS qui touchent aux systèmes d'information et à leurs applications, à chacune de leurs étapes : études, conception, développement, déploiement, formation, exploitation, assistance, maintenance et entretien, gestion administrative et financière, etc...,
- Piloter l'intégration du SDIS 70 au système national d'information et de commandement unifié « NexSIS 18-112 »,

- Suivre et décliner localement la politique nationale et les mesures déployées par l'Agence du numérique de la sécurité civile (ANSC),
- Piloter l'intégration du SDIS 70 au réseau radio du futur (RRF) déployé par l'ACMOSS,
- Piloter le plan de gestion de la cybersécurité
- Suivre l'intégration du SDIS au GFU du Département.

Au vu de la composition de ces deux commissions arrêtée par les délibérations susvisées et de l'article 23-2 du règlement intérieur du CASDIS, qui dispose que « la composition d'une commission spécialisée est définie sur la base du volontariat des membres du CASDIS et arrêtée par délibération de ce dernier », il est proposé aux membres du conseil d'administration dans un souci de continuité des travaux engagés depuis 2021 et conformément à l'orientation retenue pour la composition du bureau du CASDIS, de reconduire, sous réserve de leur accord, les membres des deux commissions spécialisées qui siégeaient jusqu'alors au sein de ces commissions.

Pour les sièges devenus vacants à la suite du renouvellement du conseil d'administration, la présidente du conseil d'administration propose de désigner des administrateurs ayant manifesté leur intérêt pour les thématiques concernées et souhaitant s'investir dans les travaux de ces commissions.

Il est par ailleurs précisé que les partenaires extérieurs déjà associés aux travaux de ces deux commissions continueront à y être associés dans les mêmes conditions.

Les deux commissions seraient ainsi composées comme suit :

- la commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes »

Commission « secours et soins d'urgence aux personnes »	Proposition
	<i>Président</i>
	Edwige EME
	<i>Membres</i>
	Thierry BORDOT
	Frédéric BURGHARD
	Jacques DESHAYES
	Hicham NAJI
	Thomas OUDOT
	Véronique TISSERAND
	Bernard PIQUARD

- la commission spécialisée « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours »

Commission « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours »	Proposition
	<i>Président</i>
	Christelle RIGOLOT
	<i>Membres</i>
	Jérôme LALLEMAND
	Carmen FRIQUET
	Marie-Claire FAIVRE
	Francis ABRY
	Jean-Claude GAY
	Jacques DESHAYES

Décision

Les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de reconduire les compositions de la commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes » et de la commission spécialisée « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours » comme suit, étant précisé que les partenaires extérieurs précédemment associés aux travaux continueront à y être associés dans les mêmes conditions :

- la commission spécialisée « secours et soins d'urgence aux personnes »

Commission « secours et soins d'urgence aux personnes »	Composition
	<i>Président</i>
	Edwige EME
	<i>Membres</i>
	Thierry BORDOT
	Frédéric BURGHARD
	Jacques DESHAYES
	Hicham NAJI
	Thomas OUDOT
	Véronique TISSERAND
	Bernard PIQUARD

- la commission spécialisée « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours »

Commission « développement d'outils numériques au profit des sapeurs-pompiers et des secours »	Composition
	<i>Président</i>
	Christelle RIGOLOT
	<i>Membres</i>
	Jérôme LALLEMAND
	Carmen FRIQUET
	Marie-Claire FAIVRE
	Francis ABRY
	Jean-Claude GAY
	Jacques DESHAYES

La présidente du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20260703-CA-2026-24-DE

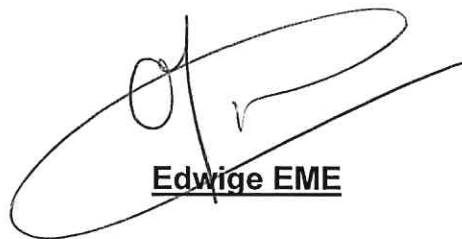
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation




Edwige EME